



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 639-2019

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 novembre 2019, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 639-2019

**RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC
LA MRC DE MONTCALM MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE
COMMUNE DE LA MRC DE MONTCALM**

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 6 novembre 2019

- Original signé -

Nicole Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim